

# Principaux frais du contrat \*

Date de mise à jour : Avril 2026

Capi Expert Premium Plus



## Contexte

Cette annexe a pour objet de présenter les principaux frais du contrat. Pour une vision plus complète des dispositions du produit et de l'ensemble des frais appliqués, il est nécessaire de se référer à l'encadré des Dispositions Générales.

**Montant minimal de versement initial**

3 000,00 €

## Frais annuels

### Frais de gestion du contrat

#### Frais des supports

Support fonds en Euros	0,80%
Support unités de compte	1,50% pour les UC de type titres vifs et ETF / 1,10% Sinon (UC de

### Frais de gestion des unités de compte

#### Gestion libre

<b>Fonds actions** (moyenne)</b>	1,89%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,77%
<b>Fonds obligations (moyenne)</b>	1,17%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,50%
<b>Fonds immobilier**** (moyenne)</b>	2,27%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,56%
<b>Fonds diversifiés (moyenne)</b>	2,02%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,74%

## Autres frais annuels

**Frais forfaitaires**

néant

**Frais proportionnels**

+ 1,20% supplémentaire maximum sous option d'allocation ou avenant de réorientation d'épargne

## Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

**Frais sur versement**

4,75%

**Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)**

Gratuit

**Frais d'arbitrage libre**

Proportionnels ou forfaitaires 1,00% + 30 €

Nombre d'arbitrages gratuits par an sans objet

**Frais de transfert sortant vers un autre produit**

non applicable

**Frais sur les versements de rente**

3% des arrérages de rente

**Frais de rachat**

0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.